



15 boulevard de la Paix
51100 REIMS
udfo51@force-ouvriere.fr
www.udfo51.com

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ
Publicité : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS
N° Commission Paritaire : 1 121 S 05 553
Imprimé par : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

ÉDITORIAL

Rassemblement à Paris le 21 septembre 2019



Face à la mise à mort de notre système de retraite et de l'ensemble de nos droits de travailleurs, un rassemblement d'ampleur nationale est prévu à Paris **LE 21 SEPTEMBRE 2019.**

Nous, militants de l'organisation, nous devons de nous y joindre par milliers !

Un car est d'ores et déjà réservé ; alors plus qu'une chose à faire, **S'INSCRIRE** à l'adresse suivante :

udfo51@force-ouvriere.fr

SOMMAIRE

Page 1	Édito : Rassemblement à Paris le 21 septembre 2019
Page 2	Des permanences étoffées
Page 3	Foire de Châlons
Page 4	Après-midis débat
Page 5	Le 100 % santé
Page 6	Dates à retenir
Page 7	Petit retour sur l'actu

Face aux tracas du quotidien, DES PERMANENCES ÉTOFFÉES

L'UD, grâce à ses militants, étoffe ses permanences.

OUVERTES À TOUS, des permanences numériques, CPF et juridiques :

<u>DES PERMANENCES NUMÉRIQUES</u>	<u>DES PERMANENCES CPF</u>	<u>DES PERMANENCES JURIDIQUES</u>
tous les 3 ^{èmes} jeudis de chaque mois	sur la création de votre compte OBLIGATOIRE pour les salariés du privé	les mardis, tous les 15 jours
Les :	Les :	Sur la Foire de Châlons, le :
☞ 19 septembre	☞ 9 septembre	☞ 3 septembre
☞ 17 octobre	☞ 30 septembre	Et, en nos locaux, les :
☞ 21 novembre	☞ 4 novembre	☞ 17 septembre
☞ 19 décembre	☞ 2 décembre	☞ 1 ^{er} , 15 et 29 octobre
de 13 h 30 à 17 h 00	10h / 12h et 14h / 17h	☞ 12 et 26 novembre
		☞ 10 décembre
		de 14 h à 17 h

L'UD accueille également les syndicats : les mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ET les jeudis de 14 h à 17 h.



FOIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE 30 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2019



Programme

- ✓ Vendredi 30 Août : **le Bureau UD** : les camarades du bureau de l'UD vous reçoivent et vous informent sur les divers services qu'offre votre UD (permanence juridique, permanence numérique, accueil et conseil aux syndicats, les commissions, les Après-midis débat, les formations)
Scène en Foire : Carrefour de Stars 19h30
- ✓ Samedi 31 Août : **l'Union Locale de Vitry le François** : les camarades de Vitry Les François vous reçoivent et vous informent sur l'UL (fonctionnement, actualité, développement...)
Scène en Foire : maitre GIMS
- ✓ Dimanche 1er Septembre : **l'Union Locale d'Epernay** les camarades d'Epernay vous reçoivent et vous informent sur l'UL (fonctionnement, actualité, développement...)
Scène en Foire : ZAZ
- ✓ Lundi 2 Septembre : **Les Territoriaux** : les camarades territoriaux vous reçoivent et vous informent sur les métiers, les modes de recrutement, les droits, les perspectives...
Scène en Foire : Keen'V
- ✓ Mardi 3 Septembre : **le secteur juridique** tient sa permanence en direct sur le stand
Scène en Foire : Amir
- ✓ Mercredi 4 Septembre : **l'Union Locale de Reims** les camarades de Reims vous reçoivent et vous informent sur l'UL (fonctionnement, actualité, développement...)
Scène en Foire : Kendji Girac
- ✓ Jeudi 5 Septembre : **l'Union Départementale des Retraités FO** : les camarades retraités vous reçoivent et vous informent sur le fonctionnement et l'organisation des retraités au sein de l'UD (l'UDR et ses associations locales, les événements de l'UDR...)
Scène en Foire : Salvatore Adamo
- ✓ Vendredi 6 Septembre : **Les Hospitaliers de Châlons en Champagne** : les camarades hospitaliers vous reçoivent et vous informent sur les métiers, les modes de recrutement, les droits, les perspectives...
Scène en Foire : Pascal Obispo
- ✓ Samedi 7 Septembre, Dimanche 8 Septembre et Lundi 9 Septembre : **l'Union Locale de Châlons en Champagne** : les camarades de Châlons vous reçoivent et vous informent sur l'UL (fonctionnement, actualité, développement...)
Scène en Foire : 07.09 : Kassav ; 08.09 : Patrick Bruel



APRES-MIDIS DEBAT

MARDI 11 JUIN : ATTENTION SUR TOUTE LA JOURNEE DES 9H
SYNCEA (**présence d'un juriste**) : négociation des PAP dans le cadre des CSE

MARDI 18 JUIN :
LEGRAND : mise en place du CSE

JEUDI 27 JUIN : **REPORTÉE À L'AUTOMNE**
MALAKOFF MEDERIC : le 100% santé

VENDREDI 20 SEPTEMBRE :
AG2R : information sur la retraite

MARDI 24 SEPTEMBRE :
TECHNOLOGIA : organiser le(s) cycle(s) d'info/consult dans le cadre des CSE

JEUDI 10 OCTOBRE :
MALAKOFF MEDERIC : l'épargne salariale

VENDREDI 18 OCTOBRE :
SYNCEA : fonctionnement des CSE - les RI

MARDI 12 NOVEMBRE :
LEGRAND : le cycle de négociation obligatoire : pièges et solutions - délais - expertises

MARDI 26 NOVEMBRE :
TECHNOLOGIA : la santé au travail



La réforme 100 % Santé Ce qu'il faut retenir

Pour un meilleur accès aux soins

Promesse de la campagne présidentielle, le reste à charge zéro va progressivement se mettre en place pour les soins et équipements liés à l'optique, à l'audition et au dentaire.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une politique d'accès aux soins menée depuis de nombreuses années par les mutuelles membres du Groupe VYV.

L'action prioritaire menée sur ces 3 postes de dépenses sonne comme une évidence s'agissant d'améliorer l'accès aux soins :

- 6,7 millions de Français renoncent aux lunettes, poste de dépenses dont le reste à charge moyen est de 22% (contre 8,3% de reste à charge moyen pour les dépenses de santé en France).
- 4,7 millions de Français renoncent aux soins dentaires, poste avec un reste à charge moyen de 43%.
- 2,1 millions de Français renoncent aux appareils auditifs, poste où le reste à charge moyen atteint 53%. D'ailleurs, seulement 1 personne malentendante sur 3 est appareillée actuellement.

Une réalité qui s'explique par des prises en charge de l'Assurance Maladie plus faibles sur ces 3 postes que dans les autres domaines du soin et des tarifs fixés librement par les professionnels de santé, et de façon souvent déconnectée du niveau de remboursement.

Le Groupe VYV précurseur dans l'accès aux soins pour tous

Au travers des réseaux de soins, les mutuelles du Groupe VYV ont déployé un dispositif depuis de nombreuses années déjà, pour réguler les tarifs et limiter le reste à charge. Leur pertinence s'en trouve confortée par la présente réforme.

- **La première exigence des réseaux est la qualité des prestations au meilleur prix tout en préservant la liberté de choix du bénéficiaire.** Les professionnels de santé sélectionnés s'engagent sur une charte de qualité et un respect des tarifs négociés. Avec la réforme, le réseau offrira la garantie pour l'adhérent d'une offre sans reste à charge et jouera d'autant plus son rôle de régulateur sur les tarifs libres.
- **Dans ces réseaux, nos adhérents peuvent déjà bénéficier d'offres pouvant aller jusqu'à une absence de reste à charge, tout en bénéficiant du tiers payant.** Notre expertise sur toute la chaîne de valeur des filières santé permet de contractualiser avec les professionnels de santé pour qu'ils continuent à proposer aux adhérents les dernières innovations technologiques et un plus grand choix d'équipements et dispositifs médicaux.
- **Les enjeux d'accès aux soins vont bien au-delà du 100% Santé.** Le Groupe VYV est un acteur mutualiste présent au cœur des territoires. À travers VYV Care, il regroupe plus de 1 000 établissements de soins et d'accompagnement dans les différents domaines du sanitaire, du médico-social et de la distribution de matériel médical. Le Groupe VYV combat également les déserts médicaux en développant la téléconsultation.

Objectif 2022

pour des offres sans reste à charge

Seuls certains soins seront pris en charge à 100%

L'objectif du 100% Santé est d'aboutir à un reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et l'audition d'ici 2022. Le principe repose sur la définition par l'État et les syndicats de professionnels d'un panier de soins sans reste à charge qui doit correspondre à des soins et dispositifs adaptés aux besoins essentiels. Ceux-ci seront **pris en charge à 100% par l'action conjuguée du régime obligatoire et des complémentaires**. Les professionnels de santé ont accepté de plafonner leurs honoraires ou prix de vente sur certaines prestations. Exemple : le 100% Santé en optique, c'est un choix parmi 17 montures adultes, 10 montures enfants dans 3 coloris uniquement, avec des verres simples ou progressifs et un tarif de monture plafonné à 30€.

La liberté de choix hors du panier défini demeure : à quel prix ?

Chacun restera libre de choisir des soins et prestations en dehors du panier de soins initié par la réforme. Selon les soins, les tarifs seront alors libres ou limités. **La base de remboursement de la Sécurité sociale sera très fortement réduite et les taux de remboursement pratiqués par les complémentaires seront également plafonnés de façon moins favorable qu'actuellement.**

Exemple : hors 100% Santé, la monture sera remboursée 0.05€ par la Sécurité sociale, et le complément pris en charge par la complémentaire santé se fera dans la limite des plafonds autorisés.

Une mise en place progressive et complexe à partir de 2020

- **À compter de janvier 2019** : les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril).
Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante.
 - **À partir de 2020** : en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges)
 - **À partir de 2021** : les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles).
- La mise en conformité sera un enjeu pour respecter le cadre des contrats dits responsables prévu pour 2020.

Le Groupe VYV accompagne chaque client et partenaire dans la mise en œuvre du 100% Santé

- 1 **Un bilan social et économique réalisé au regard des impacts de la Réforme 100% Santé.**
- 2 **Des outils de suivi des prestations santé consommés et du reste à charge observé pour piloter au mieux le bilan social de l'entreprise.**
- 3 **Des kits de communication et sensibilisation des collaborateurs.**

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



IMPORTANTES DATES À RETENIR

📅 MARDI 5 NOVEMBRE : AG DE L'UD

Ordre du jour :

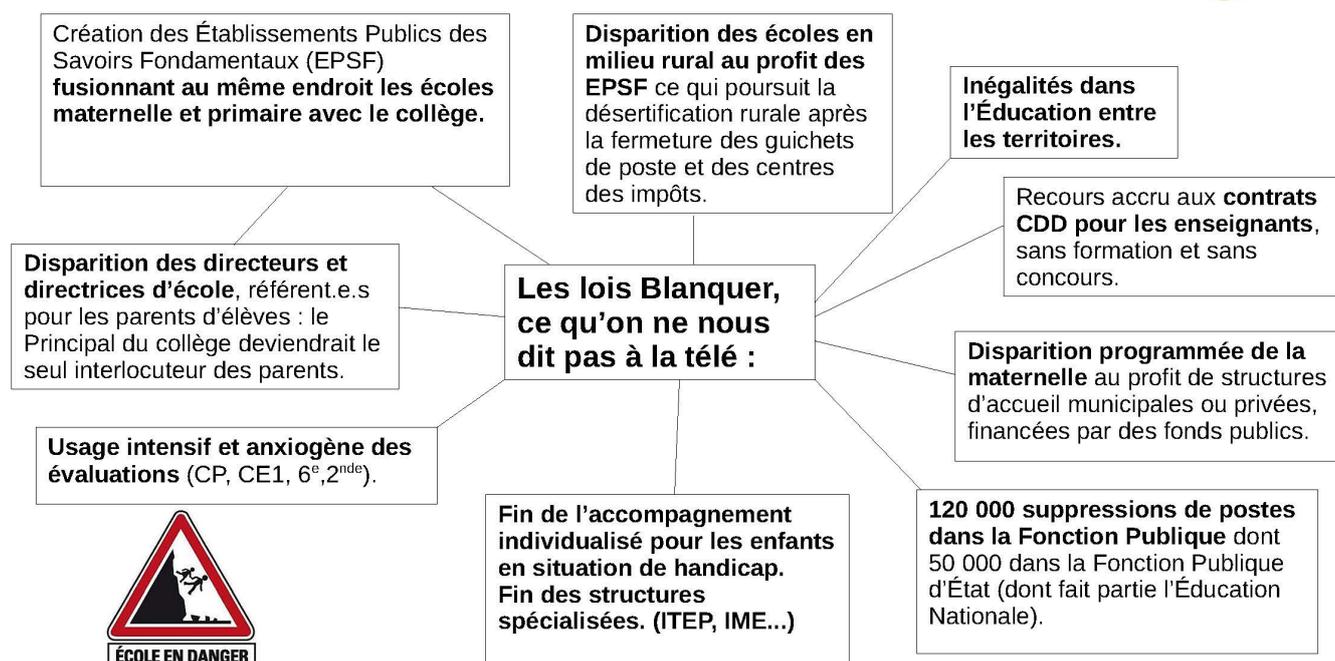
- ☞ 8 H 30 accueil
- ☞ 9 H début des travaux
- ☞ Verre de l'amitié à la fin des travaux

📅 MARDI 9 JUIN 2020 : CONGRÈS DE L'UD

création à cette occasion d'un comité de préparation ouvert à tous les militants déjà investis ou souhaitant s'investir au sein des instances et services interpro.

Les militants intéressés sont invités à s'adresser dès à présent à l'UD : udfo51@force-ouvriere.fr.

Les **lois Blanquer** (école de la confiance, Parcoursup, réforme du Bac, réforme des lycées, loi ORE...) ne se résument pas à l'apparition des mots parent 1 et parent 2 sur les fiches de renseignements ou la présence obligatoire du drapeau français dans les salles de classe mais organise le **dynamitage méthodique des services publics dont celui de l'Éducation**



Petit retour sur l'actu

Assemblée Générale de l'UDR Marne

Le 13 mai dernier, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Retraités de la Marne.
Un nouveau bureau a été élu à cette occasion.

Ont ainsi été élus :

<u>Président</u> :	Alain BOURÉ
<u>Vice-Président</u> :	Christian SCHOENS
<u>Trésorier Général</u> :	Jean-Jacques LEROY
<u>Trésorière-Adjointe</u> :	Danielle BONFILS
<u>Secrétaire Générale</u> :	Evelyne CHARTON
<u>Secrétaires-adjoints</u> :	Jean-Michel COQUIZART Jocelyne DEBEUX
<u>Archiviste</u> :	Francine KOHLER

Assemblée Générale de l'Union Locale d'Epernay

Le 7 juin dernier, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Union Locale d'Epernay.
Un nouveau bureau a été élu à cette occasion.

Ont ainsi été élus :

<u>Secrétaire Général</u> :	Michaël DULOQUIN
<u>Secrétaires-adjoints</u> :	Maurice OSUNA Anne-Marie DUFAUD Régis FRANÇOIS
<u>Trésorier Général</u> :	Roger LOGEROT
<u>Trésoriers-Adjoints</u> :	Francis DIRNAY Tiphanie GUILLAUME



Protection sociale collective

Nos spécialistes vous accompagnent

- **Une offre complète en prévention, santé et prévoyance**
- **Écoute, conseils et accompagnement** dans la mise en place ou la renégociation de votre couverture sociale complémentaire
- **La force d'un leader national** alliée à la proximité en région

Contact : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU52H89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

